

## RAPPORT DE SUIVI

### PROJET DE DESSERTE EN GAZ NATUREL D'UNE NOUVELLE USINE DE KRUGER À SHERBROOKE

1 Le projet de desserte en gaz naturel d'une nouvelle usine de Kruger à Sherbrooke a été approuvé  
2 le 10 juillet 2019, par la décision D-2019-080 de la Régie de l'énergie (Régie). Dans celle-ci, la  
3 Régie demandait à Énergir, s.e.c. (Énergir) de soumettre annuellement, lors du dépôt de son  
4 rapport annuel, les données nécessaires au suivi du projet. Le 17 juillet 2020, Énergir déposait à  
5 la Régie une lettre l'informant du dépassement de coûts dans ce projet de près de 30 % et  
6 spécifiant que les explications détaillées seraient fournies au Rapport annuel 2020.

#### 1. STATUT DE L'AVANCEMENT DU PROJET

7 En date du 30 septembre 2021, la construction et la mise en service du poste ont été complétées.  
8 Quelques travaux de réfections mineures seront exécutés à l'automne 2021.

#### 2. COÛTS DU PROJET ET EXPLICATION DES ÉCARTS

9 Le tableau suivant présente les montants budgétés au moment de la demande d'investissement,  
10 les sommes encourues en date du 30 septembre 2021 et la projection des coûts requis pour  
11 terminer le projet.

**Ce tableau est déposé sous pli confidentiel**

- 1 Au 30 septembre 2021, la prévision finale des coûts est de 5,3 M\$, soit une augmentation de  
2 19 % par rapport aux coûts projetés initialement, mais inférieure de 0,5 M\$ à l'estimation de  
3 5,8 M\$ de la lettre du 17 juillet 2020.
- 4 Les explications des principaux écarts des différentes catégories de dépenses sont les mêmes  
5 que celles du Rapport annuel 2020<sup>1</sup>.

### **3. RENTABILITÉ INITIALE ET PROJETÉE**

- 6 L'effet des variations de volumes et de coûts sur la rentabilité du projet se retrouve au tableau  
7 ci-dessous. L'étude de rentabilité est effectuée sur une période de 40 ans.

---

<sup>1</sup> R-4136-2020, B-0127, Énergir-34, Document 1, p. 2-3.

Description	Rentabilité initiale	Rentabilité projetée
Indice de profitabilité (IP)	1,67	1,69
Valeur actuelle de l'effet sur les tarifs 40 ans (000 \$)	(3 782)	(4 621)
Taux de rendement interne (%)	9,31	9,50
Point mort tarifaire (années)	3,77	2,54

#### 4. DEMANDE DE METTRE FIN AU SUIVI

- 1 Énergir demande à la Régie, conformément à la décision D-97-25 de mettre fin à ce suivi.
- 2 En vertu de cette décision, les suivis de projets prennent fin lorsque les deux conditions
- 3 ci-dessous sont remplies ou à la troisième année du suivi :
- 4 • conciliation des investissements réels liés aux coûts de construction par rapport aux
  - 5 prévisions initiales; et
  - 6 • atteinte des retraits réels des volumes de ventes prévus à la maturité du projet.
- 7 Comme le projet est complété, que les coûts à venir sont minimes et qu'il s'agit de la troisième
- 8 année du suivi, Énergir demande à la Régie de mettre fin au suivi.

9 **Énergir demande à la Régie de prendre acte du suivi du projet de desserte en gaz naturel**

10 **d'une nouvelle usine de Kruger à Sherbrooke et de l'autoriser à y mettre fin.**